|  |  |
| --- | --- |
|  | F |
| Union internationale pour la protection des obtentions végétales |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Comité administratif et juridiqueSoixante-dix-huitième sessionGenève, 27 octobre 2021 | CAJ/78/5 Add.Original : anglaisDate : 25 octobre 2021 |

Additif relatif au produit de la récolte

Document établi par le Bureau de l’Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV

# RÉSUMÉ

 Le présent document a pour objet de rendre compte des réponses à la circulaire de l’UPOV E-21/157 du 23 septembre 2021 qui sollicitait des manifestations d’intérêt concernant une participation au Groupe de travail sur le produit de la récolte et l’utilisation non autorisée de matériel de reproduction ou de multiplication (WG‑HRV), et d’inviter le CAJ à approuver la composition du WG-HRV et la date de sa première réunion.

 Le CAJ est invité à :

 a) approuver la composition du WG-HRV, comme indiqué au paragraphe 3; et

 b) approuver la date du 15 mars 2022 pour la première réunion du WG-HRV, qui devrait se tenir par voie électronique.

# Composition du WG-HRV

 En réponse à la circulaire E-21/157 du 23 septembre 2021, les membres de l’Union et les observateurs auprès du CAJ ci-après ont fait part de leur souhait d’être membres du WG-HRV : Argentine, Australie, Chili, Chine, Espagne, États-Unis d’Amérique, France, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Union européenne, *Association for Plant Breeding for the Benefit of Society* (APBREBES), Association internationale des producteurs horticoles (AIPH), Communauté internationale des obtenteurs de plantes horticoles de reproduction asexuée (CIOPORA), *CropLife International*, Euroseeds, *International Seed Federation* (ISF) et *Seed Association of the Americas* (SAA).

# Date proposée pour la première réunion du WG-HRV

 Il est proposé que le WG-HRV tienne sa première réunion sous forme virtuelle le 15 mars 2022.

 Le CAJ est invité à :

 a) approuver la composition du WG-HRV, comme indiqué au paragraphe 3, et

 b) approuver la date du 15 mars 2022 pour la première réunion du WG-HRV, qui devrait se tenir par voie électronique.

[Fin du document]